

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
GRENOBLE ALPES

INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS

PROJET PEDAGOGIQUE 2016

Diplôme d'Etat d'Ambulancier

Ce projet pédagogique institutionnel est réalisé par l'équipe de l'IFA.

❖ Equipe de Formateurs :

- BRUGIERE Jean-Pierre,
- GRISOLLET Marie-Claude,
- VOITELLIER Arnaud

❖ Equipe de Direction :

- VIELFAURE-CHAPUIS Michèle,
- BEAUVAL Sylvie

Professionnel de santé, l'ambulancier travaille en relation avec les équipes pluridisciplinaires sanitaires et sociales, et peut exercer son activité au sein d'un établissement de santé ou d'une entreprise privée. Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de patients dans des véhicules de transport sanitaire adaptés.

1- Présentation de l'institut de formation

L'Institut de Formation d'Ambulanciers est un institut de formation des professionnels de santé. Il est placé sous l'autorité, pour chacun en ce qui le concerne, de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes*, ainsi que du Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes.

Il a pour mission d'assurer la formation des stagiaires pour qu'ils acquièrent le savoir-faire et les connaissances théoriques indispensables à la compétence professionnelle pour l'exercice de la fonction d'ambulancier, dans toute sa complexité et sa diversité.

Conformément aux textes réglementaires, il organise les épreuves du concours d'entrée et prépare au Diplôme d'Etat d'Ambulancier. Il dispense également la formation à l'attestation d'Auxiliaire Ambulancier, ainsi que des formations continues thématiques pour les personnels ambulanciers, en vue de mises à jour des connaissances ou d'adaptation à l'emploi.

Les enseignements sont dispensés par les formateurs permanents de l'institut, ainsi que des formateurs vacataires professionnels en exercice et experts dans leur domaine : ambulanciers, infirmiers, cadres de santé, psychologues, médecins, inspecteur de travail, représentant de l'ARS, professeur d'Education nationale...

2- Cadre de référence

L'institut de Formation d'Ambulanciers est une structure du secteur public au sein du CHU Grenoble Alpes. Il s'inscrit donc dans un contexte constitutionnel, législatif et réglementaire.

- ❖ Arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier
- ❖ Arrêté du 18 avril 2007 modifiant l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier
- ❖ Arrêté du 24 décembre 2007 modifiant les conditions de délais relatives à la possession de l'Attestation de Formation aux gestes et Soins d'Urgence.../...
- ❖ Circulaire du 31 décembre 2007 relative à l'obligation d'obtenir l'Attestation de Formation aux gestes et Soins d'Urgence pour l'exercice de certaines professions de santé
- ❖ Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur
- ❖ Arrêté du 28 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier

3- Valeurs fondamentales du projet pédagogique

Le projet pédagogique a l'ambition de permettre :

- le respect et la motivation des élèves,
- de dynamiser l'acte d'apprentissage en favorisant l'autonomie,
- la créativité à partir d'un contenu de formation spécifique.

Une écoute, un dialogue, une disponibilité ainsi qu'un accompagnement personnalisé de l'équipe pédagogique faciliteront le devenir d'un professionnel de santé responsable.

De plus, il permettra à l'élève de développer les valeurs professionnelles de rigueur, de déontologie, d'esprit d'équipe et de conscience professionnelle, nécessaires à l'exercice de son métier.

4- La conception de la formation

Développer chez l'élève les capacités qui lui permettront d'exercer avec compétence sa future fonction, en lien avec le référentiel de formation ;

- ❖ Former des ambulanciers responsables, capables de garantir la sécurité et le confort adaptés à chaque personne transportée dans le cadre d'une activité programmée ou de l'urgence.
- ❖ Adapter la formation en tenant compte des aspects pratiques du métier, en lien avec la réalité du travail et des conditions d'emploi, tant dans les enseignements théoriques que dans les travaux pratiques.
- ❖ Développer des capacités d'initiative, d'anticipation et de réactivité adaptées aux situations.
- ❖ Favoriser un apprentissage progressif et individualisé.
- ❖ Favoriser une capacité d'évaluation des pratiques professionnelles par une méthode d'apprentissage réflexive.

L'institut de formation garantit aux élèves un apprentissage progressif des activités professionnelles :

- ❖ par un découpage non modulaire de formation centré autour de l'acquisition de compétences
- ❖ par un parcours professionnel personnalisé où le formateur est un accompagnateur et un facilitateur d'apprentissage faisant preuve d'écoute et d'impartialité
- ❖ par le processus apprendre, privilégié au processus enseigner : cette conception « ouverte » permet à l'apprenant de construire son savoir, l'enseignant n'est plus le garant du vrai mais un facilitateur qui permet de diminuer l'écart entre l'expert et l'apprenant ; il est donc à la fois une personne ressource ainsi qu'une

aide à la progression et à la prise de conscience de raisonnements (justes ou erronés) pour l'apprenant.

- ❖ par l'alternance avec des périodes de stages cliniques dont les finalités sont la découverte, la confrontation, la mise en pratique des savoirs, l'acquisition d'un positionnement et d'une identité professionnels.

Au travers de ces apprentissages, le stagiaire développe une ouverture d'esprit et de recherche par une réflexion et une analyse des pratiques professionnelles de terrain. Ainsi, il acquiert des capacités d'analyse, d'initiative et d'anticipation.

5- le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique de l'élève, instauré dans notre institut par les formateurs permanents, a pour objectifs :

- ❖ d'accompagner l'élève de façon personnalisée tout au long de la formation dans la construction de son projet professionnel
- ❖ de favoriser un dynamisme et un climat de confiance
- ❖ de développer des capacités de questionnements pour s'inscrire dans une démarche de réflexivité
- ❖ de réinvestir ses nouvelles connaissances en situation professionnelle
- ❖ de clarifier les potentiels ou difficultés de l'apprenant et effectuer des réajustements si nécessaire.

Chaque élève participe à un entretien individuel ou collectif de suivi pédagogique au minimum 2 fois pendant la formation, et plus si besoin exprimé par les formateurs ou l'élève. Ces entretiens sont retranscrits dans des livrets de suivi individuel informatisés

Ce suivi pédagogique s'appuie sur les conclusions de l'évaluation formative, tant au niveau des besoins que des ressentis des élèves. Chaque élève sera donc reçu individuellement, par un formateur permanent.

Suite à ce suivi, si un besoin (individuel ou collectif) ressort de celui-ci, un soutien particulier sera mis en place.

6- L'évaluation

L'enseignement en Institut est planifié sur 5 semaines avant tout stage, afin que les apports théoriques et pratiques constituent une base de connaissances indispensables à la compréhension des situations de prise en charge du patient et à la réalisation des soins relatifs au métier d'ambulancier au cours de celui-ci et à l'évaluation.

L'alternance de périodes en stages/vacances permet de limiter le nombre d'élèves simultanément sur les lieux de stage et donc un accueil privilégié dans ceux-ci. De même, il permet aux élèves ayant été absents, que ce soit en Institut ou en Stage, de planifier les rattrapages nécessaires.

Ce dispositif de formation est évalué en coresponsabilité avec les différents acteurs de la formation. Les formateurs, les professionnels de terrains tuteurs de stage, les médecins enseignants ainsi que les professionnels experts en lien avec les modules spécifiques de formation participent à l'évaluation de la formation des ambulanciers.